



Éducation physique et sportive

L'évaluation aux baccalauréats, CAP et BEP de l'enseignement général, technologique et professionnel en Education Physique et Sportive

Ce document peut être utilisé librement dans le cadre des activités de l'enseignement scolaire, de la formation des professeurs et de l'organisation des examens.

Toute reproduction, même partielle, à d'autres fins ou dans une nouvelle publication, est soumise à l'autorisation du directeur général de l'Enseignement scolaire.

Rapport annuel session 2018

SOMMAIRE DU RAPPORT

Les membres de la commission nationale	2
Préambule	3
1. Rappels	3
2. Bilan de la session 2018.....	3
3. Bilan sur les 15 années de commission nationale	9
4. Préconisations de la commission nationale	12
5. Conclusion et perspectives	12

Les membres de la commission nationale 2018-2019

Présidente : Mme Véronique ELOI-ROUX, IGEN

Secrétaire : M. Didier HALAIS, chargé de mission, Lycée, 95160 Montmorency

Titulaires :

M. Bernard ANDRE, IGEN

M. Jean-Pierre BARRUE, IGEN

M. André CANVEL, IGEN

Mme Carole SEVE, IGEN

Mme Christine FIL, IA-IPR Rectorat de Toulouse

M. Christophe CARPENTIER, IA-IPR Rectorat de Lille

M. Didier MARTIN, IA-IPR Rectorat de Grenoble

Mme Laurence MENDEZ, IA-IPR Rectorat de Versailles

Mme Bénédicte LACOSTE, IA-IPR Rectorat de Caen

M. Pierre-Etienne TAILFER, IA-IPR Rectorat de Lyon

Mme Martine WINCKELS, IA-IPR Rectorat d'Amiens

Mme Céline BUCHLI, professeure agrégée, LPO Honoré de Balzac, Mitry-Mory (77)

Mme Corine CUVINOT-PEYRE, professeure agrégée, Lycée Jean Cocteau, Miramas (13)

Mme Christine MICHAUT, professeure agrégée, LP Nelson Mandela, Audincourt (25)

M. Christophe PERRIOT, professeur agrégé, Lycée Saint Cricq, Pau (64)

M. Lilian DELEYROLLE, professeur agrégé, Cité scolaire Rodin, Paris 13è

M. Gildas PERRIN, professeur agrégé, LPO Marcellin Berthelot, Questembert (56)

Suppléants :

M. Bruno REIBEL, IA-IPR Rectorat de Créteil

M. Laurent HOPPE, IA-IPR Rectorat de Nancy-Metz

M. Ludovic GOREAU, IA-IPR Rectorat de Versailles

M. Philippe ANDRIEUX, professeur agrégé, Lycée Buffon, Paris (75)

M. Sébastien POUSSIN, professeur agrégé, Lycée JP Timbaud, Brétigny-sur-Orge (91)

Préambule

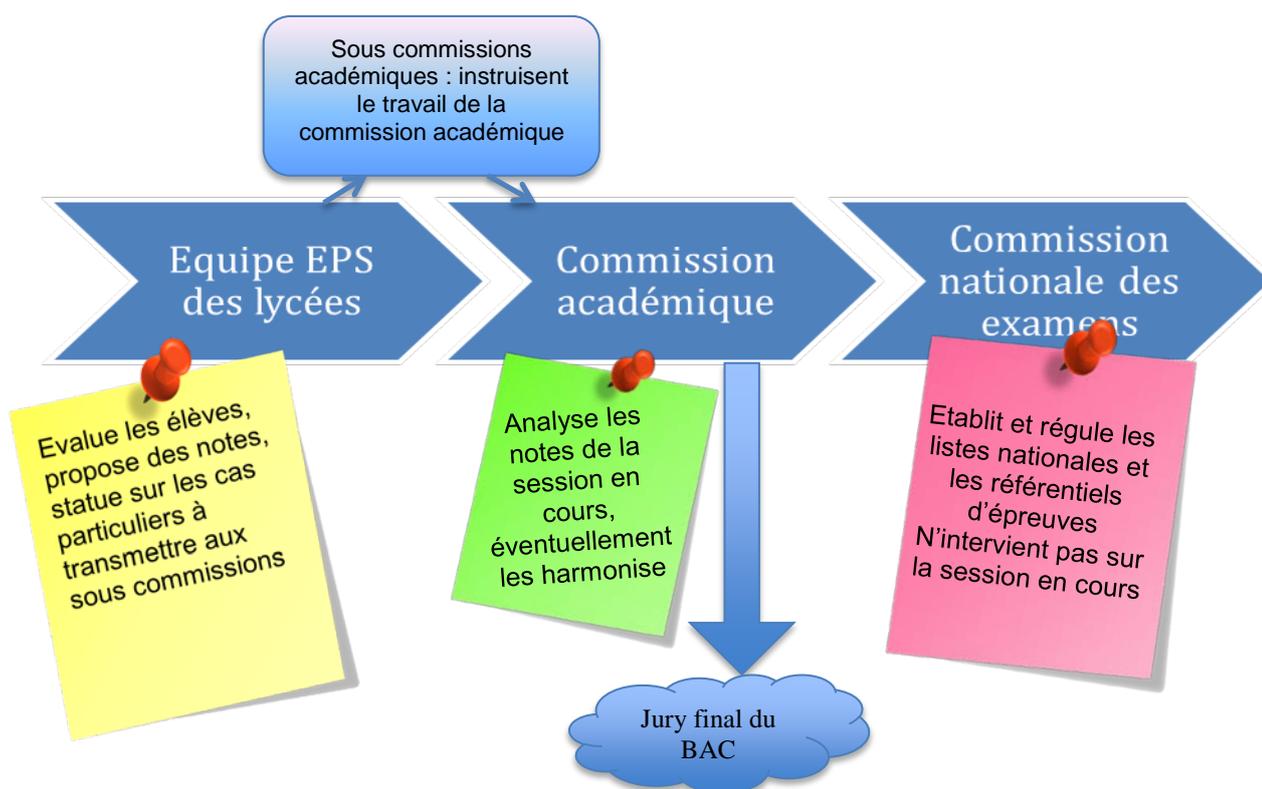
La commission nationale a pour mission de « publier un rapport national annuel d'évaluation de l'EPS aux examens en contrôle en cours de formation et examens ponctuels ». Cette année, la commission a souhaité produire un rapport resserré afin d'en permettre une diffusion large.

Un grand remerciement aux membres de la commission nationale, aux services des examens et à la DGESCO mais aussi aux membres des commissions académiques (et sous commissions lorsqu'elles existent) et bien-sûr aux équipes EPS des lycées sans lesquels ce document ne serait pas possible.

Bonne lecture

1. Rappels

Afin de respecter les principes d'équité du CCF EPS sur le territoire national, les textes prévoient plusieurs instances de régulation qui s'articulent selon le schéma suivant :



2. Bilan de la session 2018 - Chiffres clés

Les principaux chiffres qui sont fournis ont vocation à vous informer mais aussi vous permettre de situer vos propres résultats par rapport à la référence nationale.

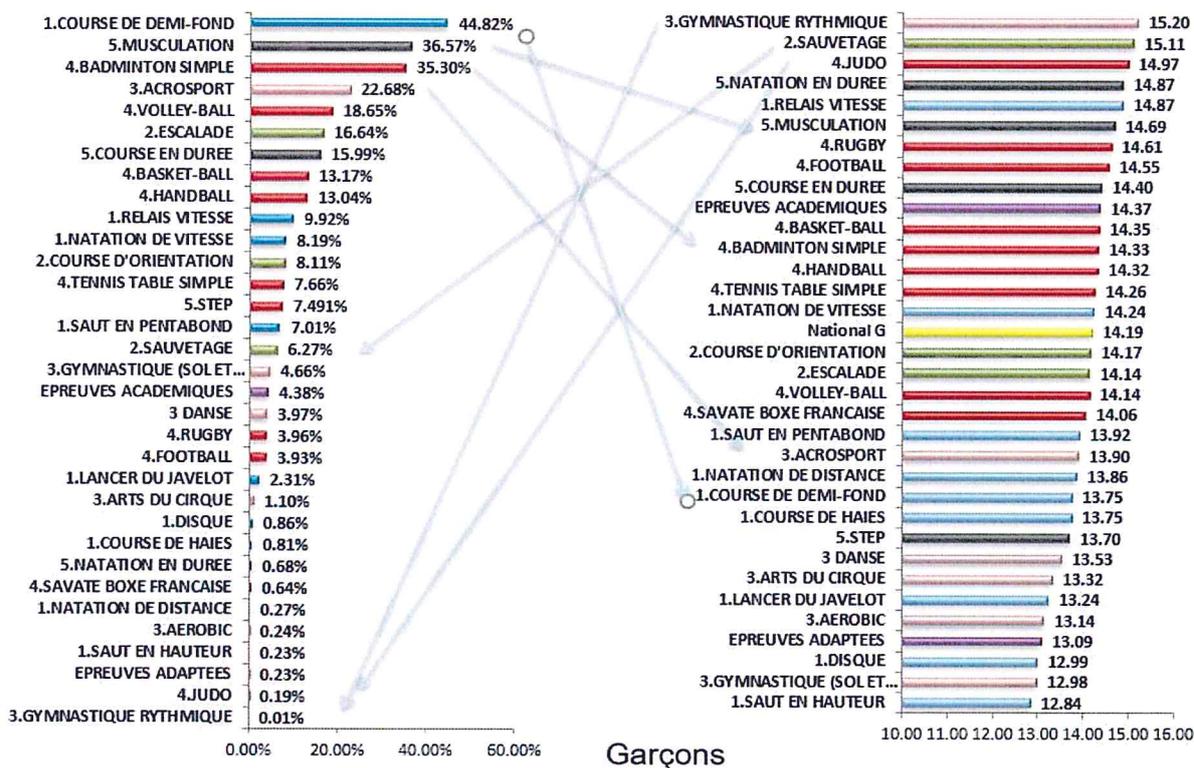
o Moyennes nationales par voie et séries CCF - filles et garçons

	Bac GT	Ecart BGT/BP	Bac Pro	CAP-BEP
Moyenne Générale	13,97	- 0.99	12.98	13.14
Moyenne Garçons	14,19	-1.08	13.26	13.43
Moyenne Filles	13,77	-1.30	12.57	12.66

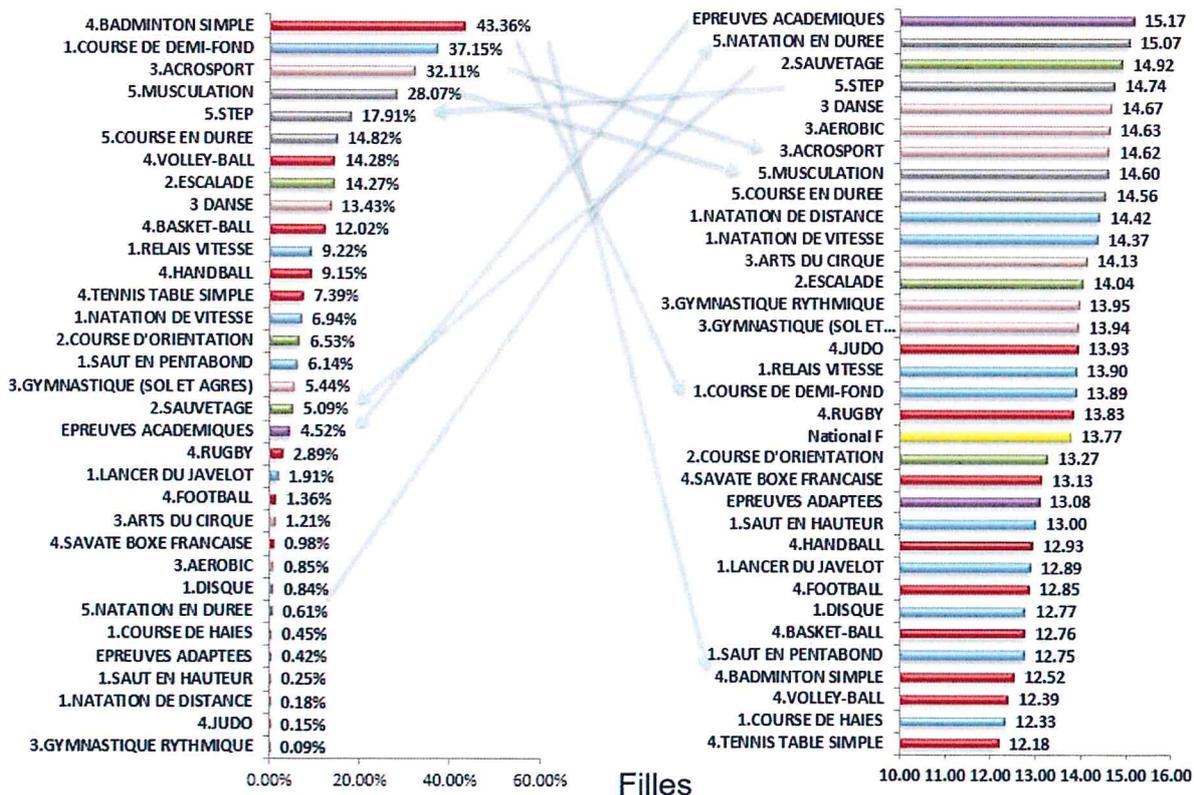
○ Panorama des offres de certification en relation avec les notes attribuées

BAC GT

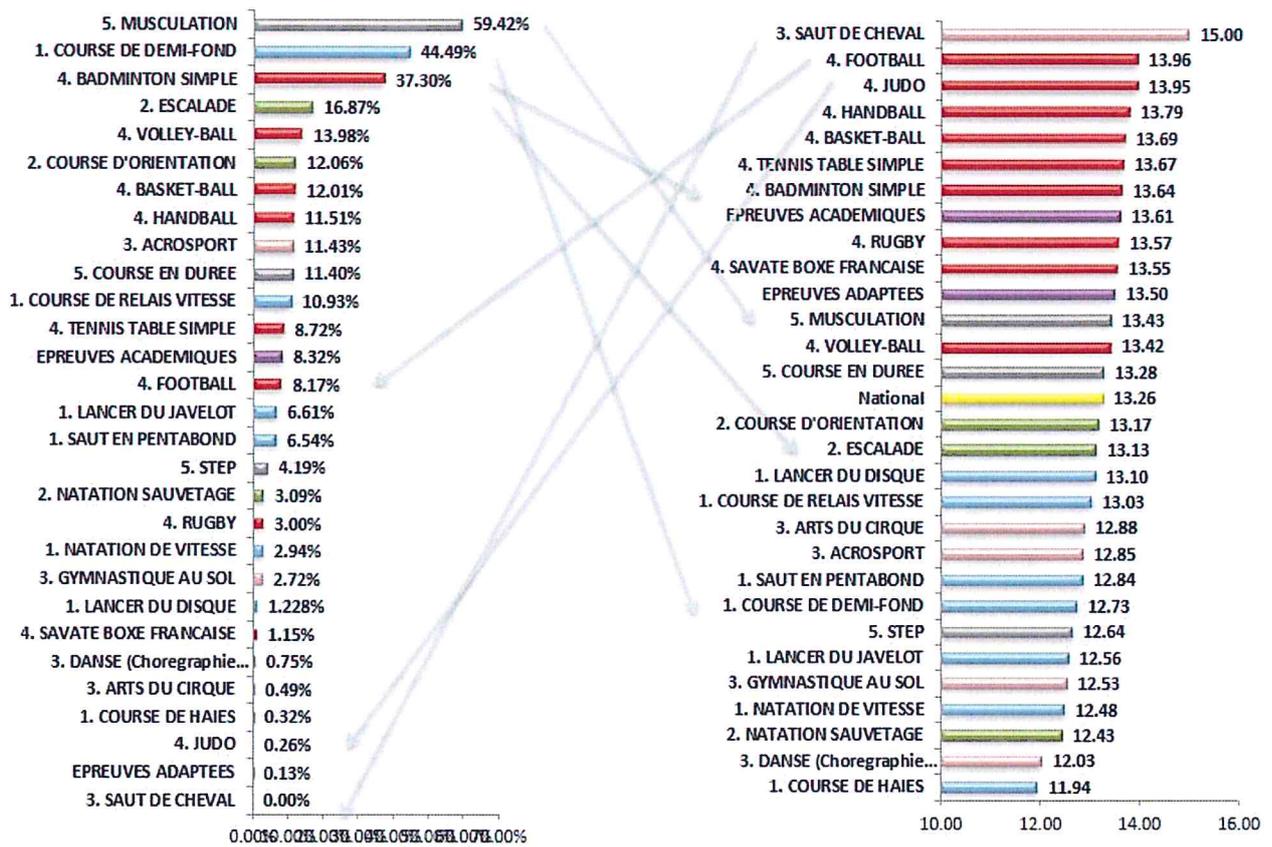
Liens fréquentation–moyenne garçons



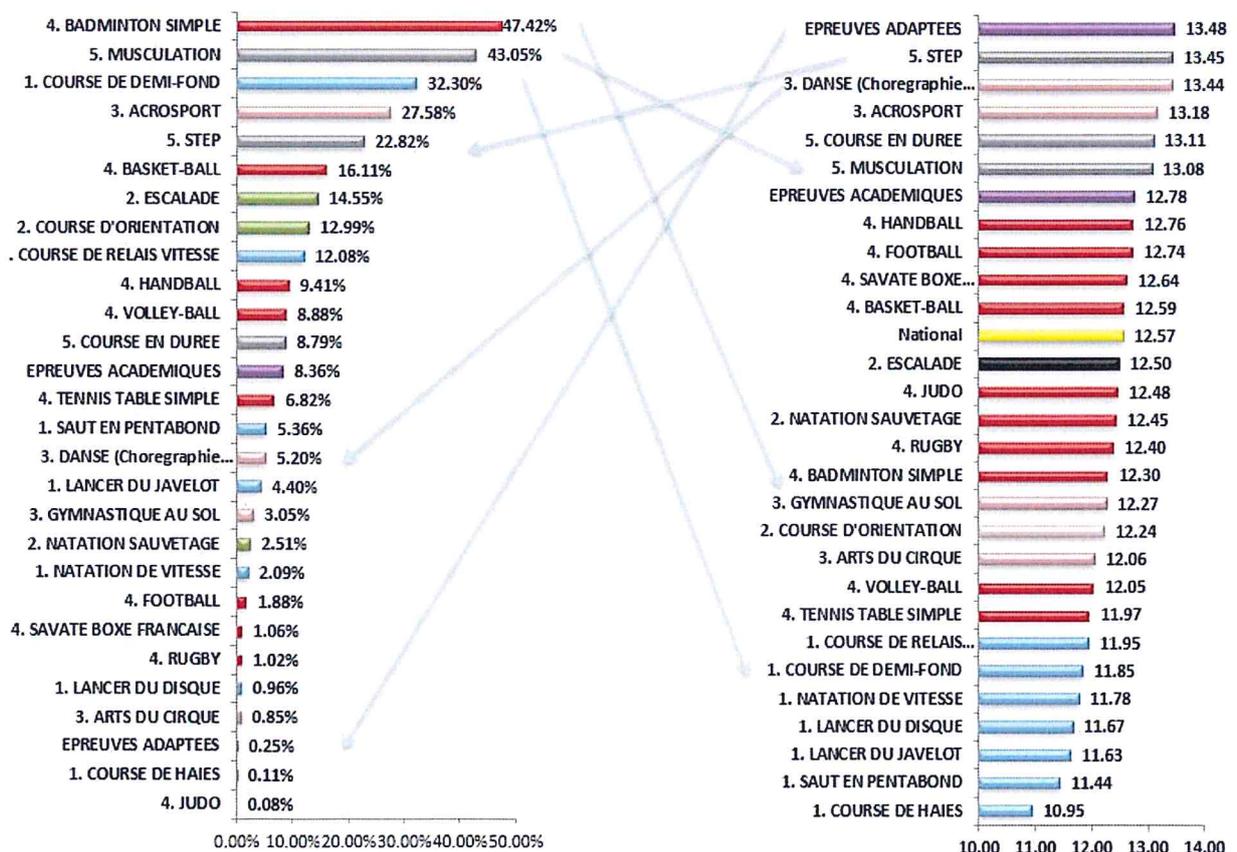
Liens fréquentation–moyenne filles



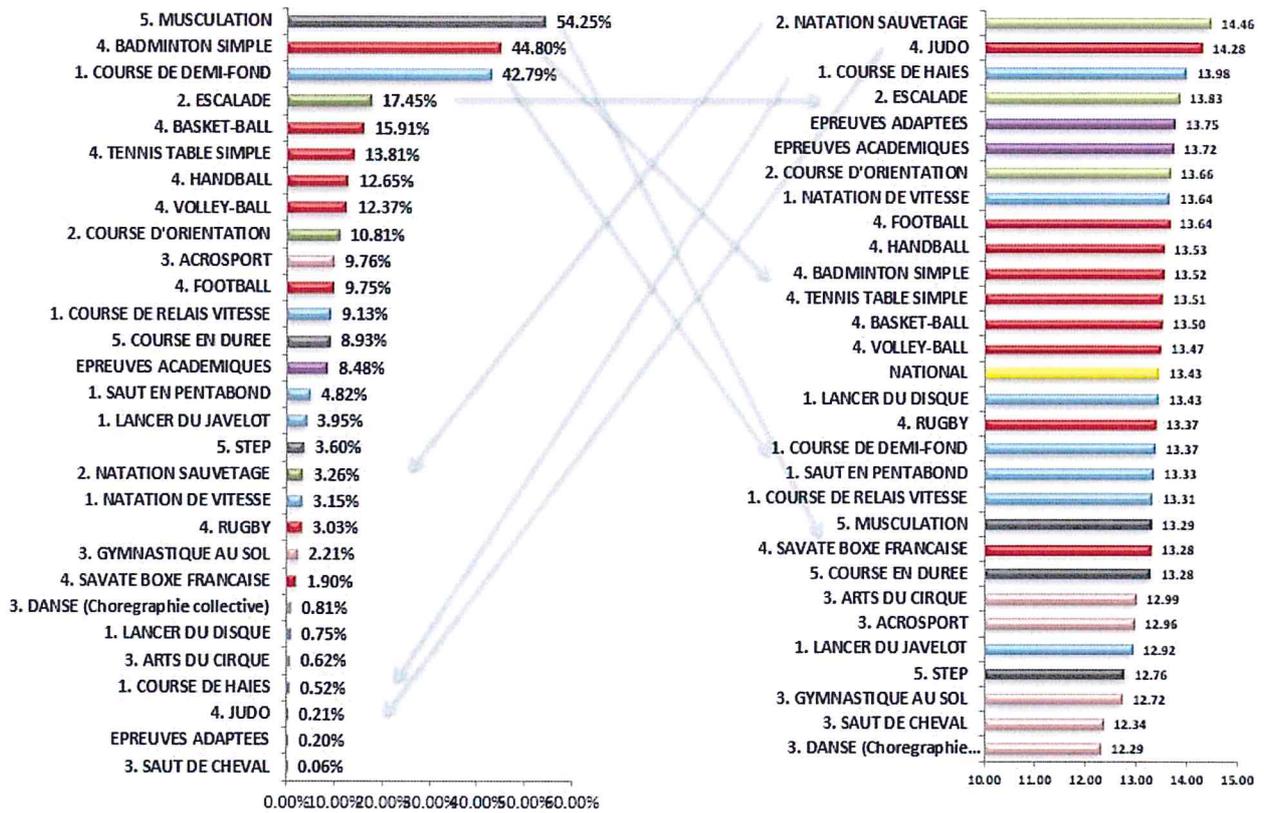
Liens fréquentation–moyenne garçons



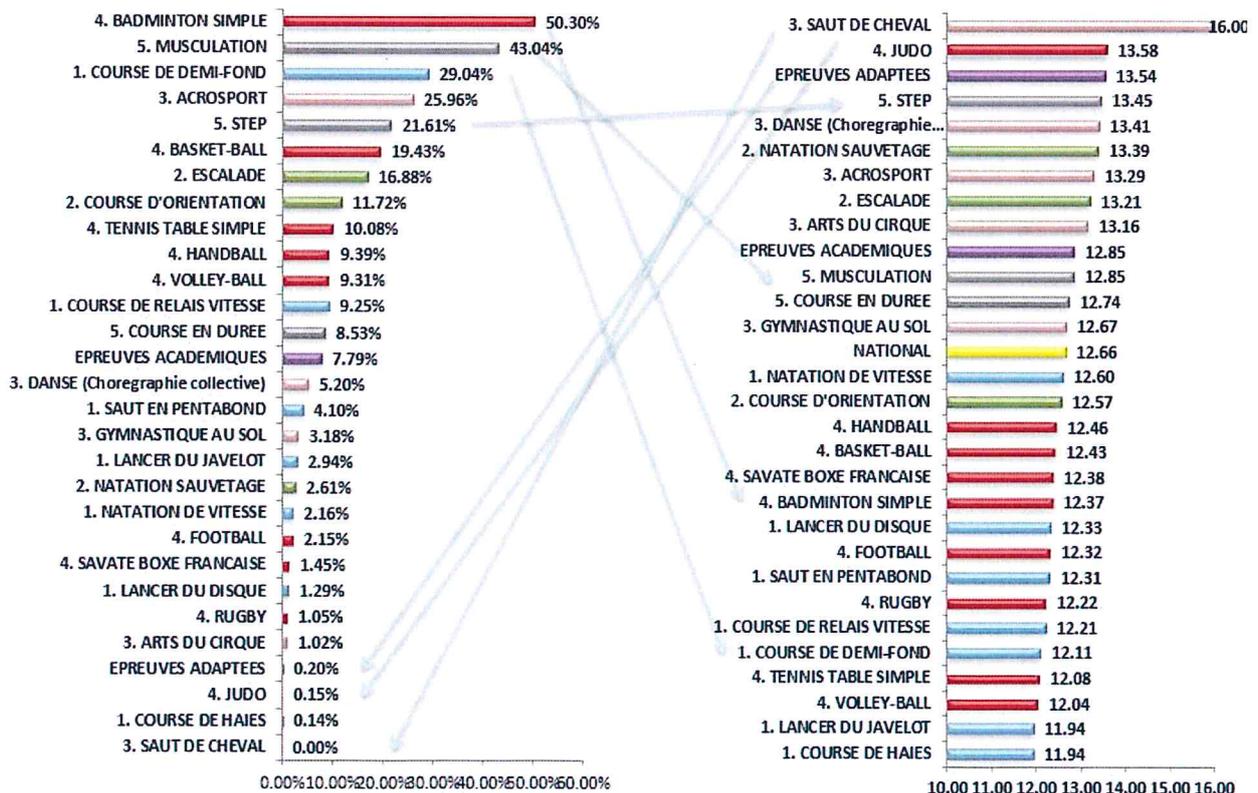
Liens fréquentation–moyenne filles



Liens fréquentation–moyenne Garçons



Liens fréquentation–moyenne filles



Remarques : De manière assez stable depuis plusieurs années, les activités relevant de la CP4 sont favorables aux garçons et majoritairement défavorables aux filles qui obtiennent les moins bonnes notes dans les activités athlétiques et les activités d'opposition. Les activités relevant de la CP5 sont favorables à tous les publics quelles que soient les voies, dans une moindre mesure pour les candidats masculins au CAP.

Les équipes pédagogiques doivent s'engager dans une réflexion afin de proposer une offre véritablement ouverte permettant à tous les publics d'être en réussite et construire une progression didactique adaptée.

o **Taux inaptitudes totales 2018**

Colonne1	Garçons	Filles	TOTAL
DISPENSES BAC G et T	2.02%	4.57%	3.39%
DISPENSES CAP BEP	2.25%	5.95%	3.75%
DISPENSES BAC PRO	3.08%	8.67%	5.43%

Remarques : Si la plupart des chiffres d'inaptitude totale sont contenus en dessous de 4% depuis plusieurs années, le taux de jeunes filles inaptées en bac professionnel continue d'interroger et mérite l'attention de toutes les équipes de lycées professionnels.

De plus, ces chiffres doivent être mis en relation avec ceux du chapitre suivant car la possibilité de prendre une seule évaluation pour définir la note au BAC a automatiquement fait diminuer le nombre d'inaptés totaux.

o **Nombre de candidats concernés par une seule évaluation**

N+Di+Di=Note	2015	2016	2017	2018
BAC G ET T	1555	1798	2130	5183
BAC Pro	528	517	834	822
CAP / BEP	510	516	947	1325

Remarques : Ce nombre est en augmentation constante. Depuis 2015, le dispositif dit « Dispense + Dispense + note » se conclut de plus en plus par la prise en compte de la note.

Le traitement des élèves qui n'ont validé qu'une seule note avec une inaptitude pour les deux autres épreuves (DI + DI + Note)

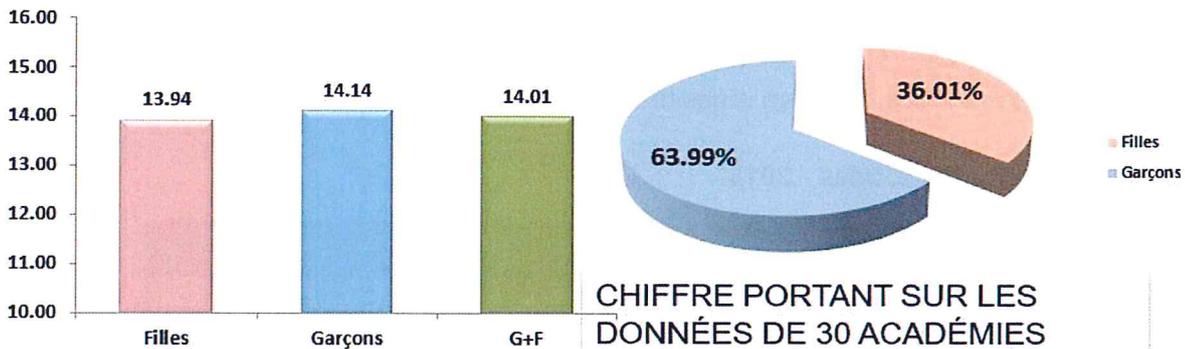
En référence à l'article D.312-4 du code de l'éducation : « *Dans le cas d'inaptitudes, totales ou partielles, intervenant pour une durée limitée, il appartient à l'enseignant d'apprécier si les cours suivis par l'élève lui permettent de formuler une proposition de note ou si, les éléments d'appréciation étant trop réduits, ils doivent conduire à la mention " dispensé d'éducation physique et sportive pour raisons médicales "*. Cette disposition est censée protéger les bons élèves d'éventuels accidents ou problèmes de santé et non de permettre à des élèves de tricher avec le règlement.

Le traitement s'avère hétérogène selon les académies et la commission nationale souhaite souligner les éléments suivants :

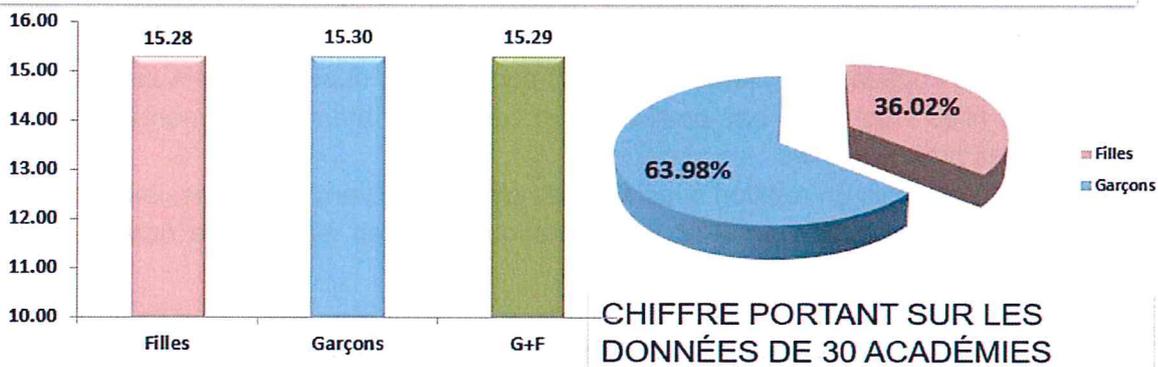
- Le professeur d'EPS de l'élève est le mieux à même d'instruire ce cas particulier et de livrer les informations les plus pertinentes à la commission académique ;
- Si la décision prise par l'enseignant, entérinée par l'équipe EPS du lycée, est de conserver la seule note, le principal motif doit être que cette note révèle le niveau de compétences (bon ou mauvais) de l'élève. Afin de justifier cette décision, la référence aux notes de première apparaît pertinente ;
- Cette disposition, explicite pour la voie GT, est sous-jacente dans les textes pour la voie pro ; la commission nationale incite à une harmonisation des pratiques entre les voies.

○ Résultats des enseignements facultatifs

LES EPREUVES FACULTATIVES - CCF – (20 636 CANDIDATS)

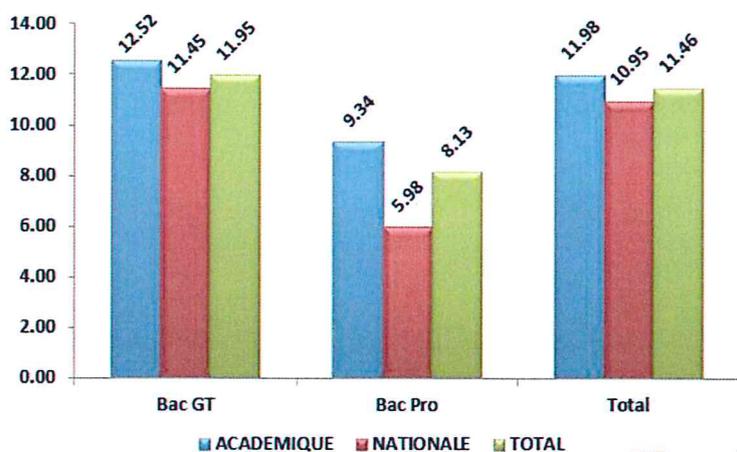


ENSEIGNEMENT DE COMPLEMENT (3 676 CANDIDATS)

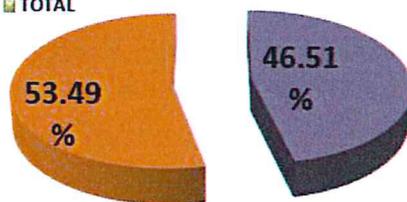


Ces enseignements montrent des résultats très équilibrés entre filles et garçons malgré des effectifs contrastés où le public féminin ne représente qu'un tiers de l'ensemble.

LES EPREUVES FACULTATIVES PONCTUELLES (45 934 CANDIDATS)



En option ponctuelle, les élèves de la voie pro bénéficient peu des épreuves nationales.



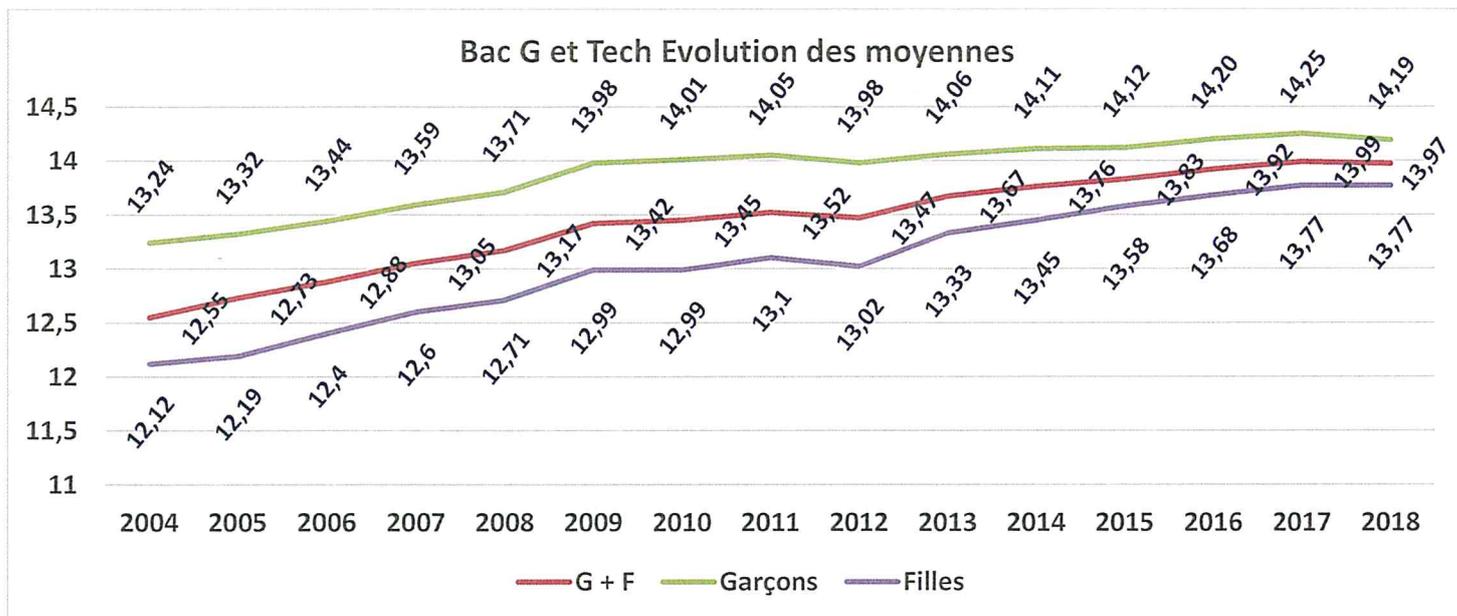
CHIFFRE PORTANT SUR LES DONNÉES DE 31 ACADÉMIES

■ ACADEMIQUE ■ NATIONALE

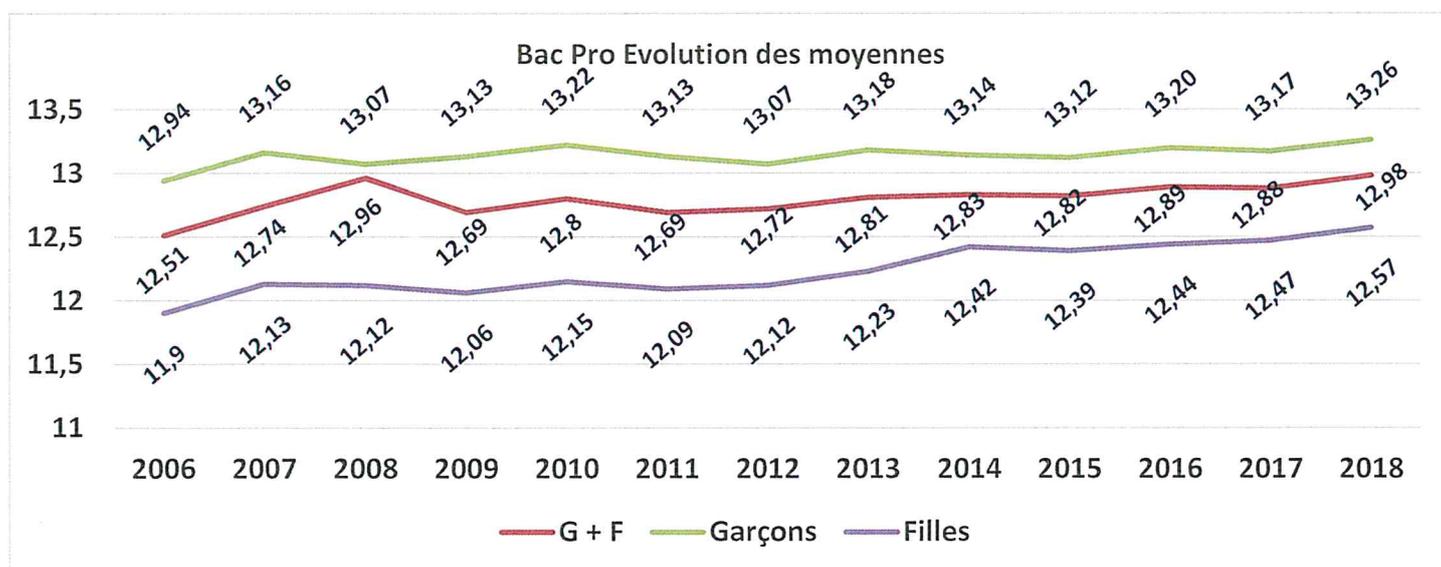
3. Bilan sur les 15 années de commission nationale

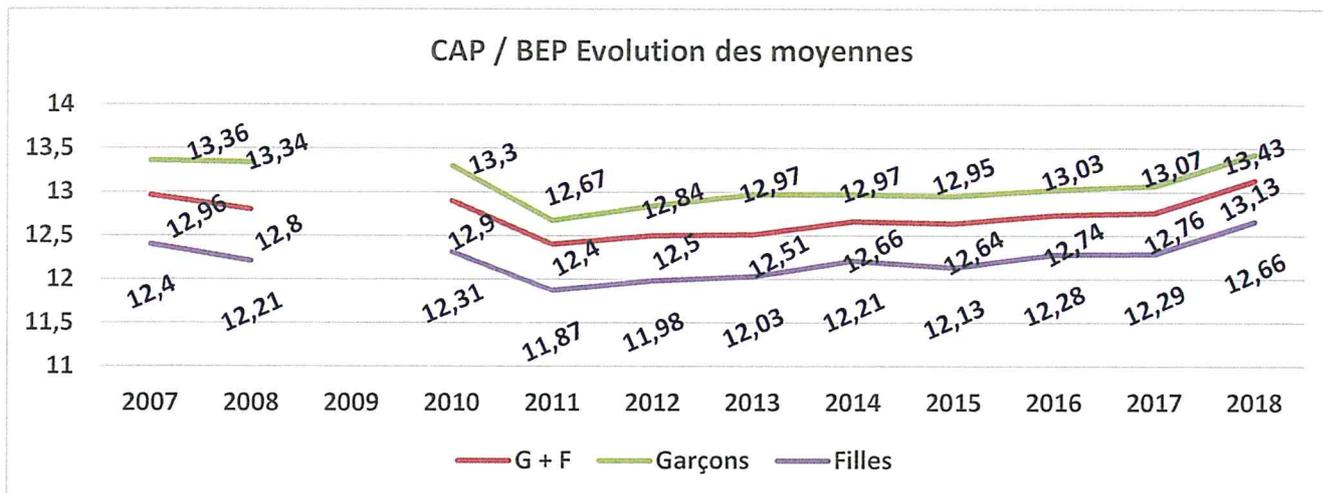
Les enseignements précieux apportés par les bilans nationaux annuels nous permettent d'obtenir une vision dynamique de la certification en EPS.

- Evolution de la moyenne générale sur les 15 ans



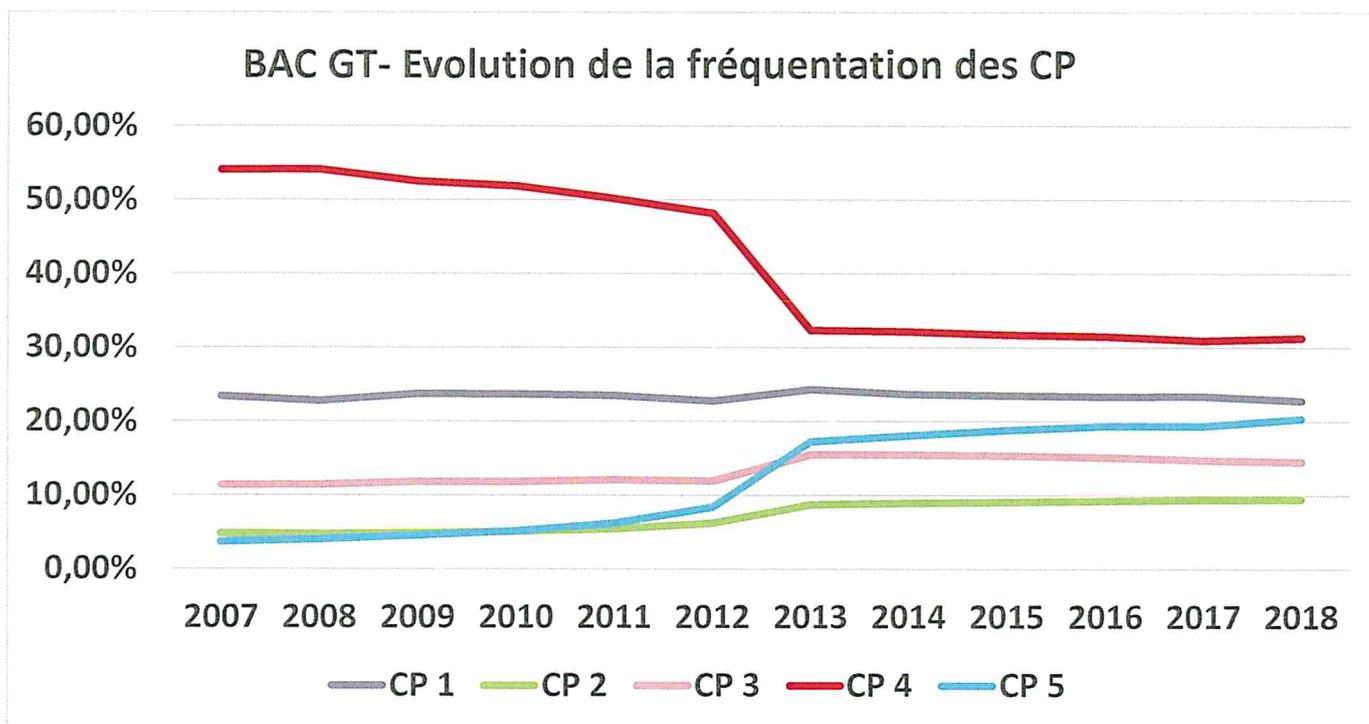
Augmentation continue de la moyenne d'EPS
Avec une inflexion positive de celle des jeunes filles en 2013 à partir de l'imposition des 3CP



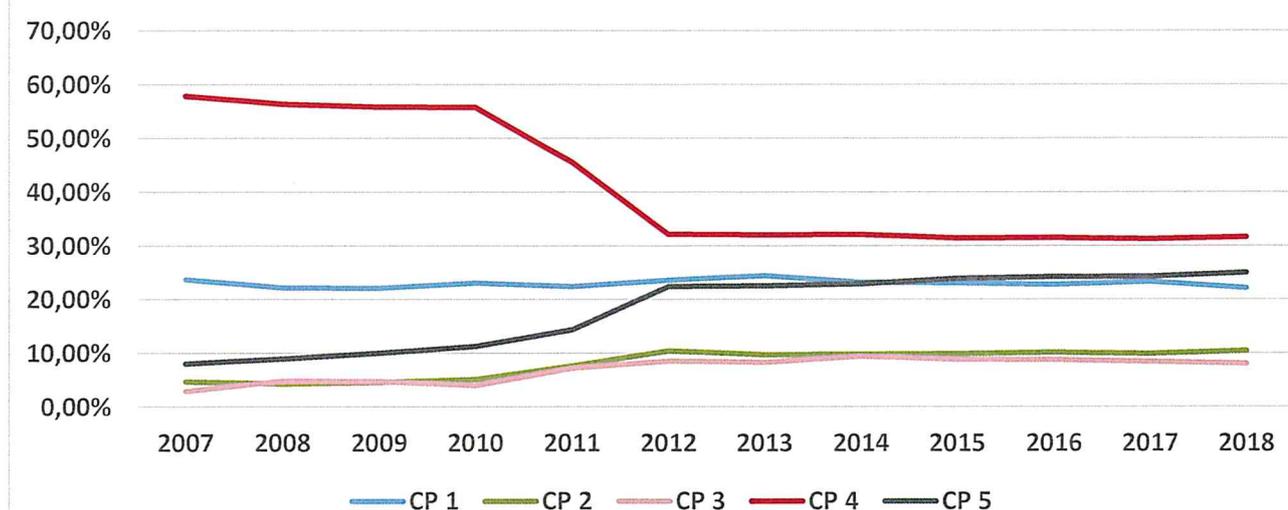


Les moyennes de la voie pro sont beaucoup plus stables au fil des années. Une remontée est visible pour le CAP à la session 2018 (passage à 2 épreuves). Une explication pourrait résider dans le choix par l'enseignant des meilleures notes pour chaque élève.

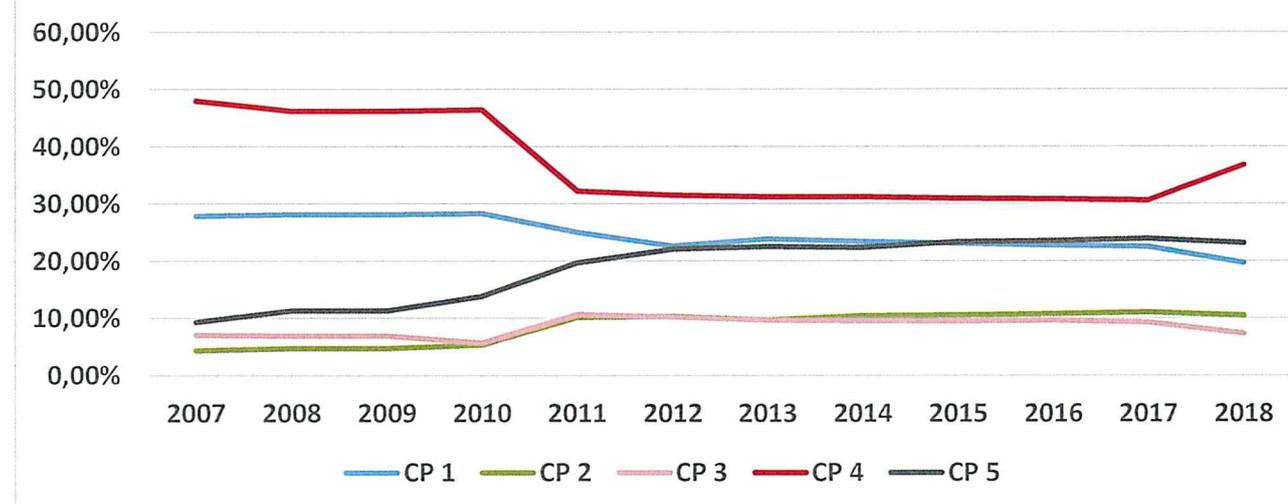
- Evolution des fréquentations dans les différentes compétences propres à l'EPS (CP)



BAC PRO - Évolution de la Fréquentation



CAP/BEP - Évolution des CP



L'imposition des 3 compétences propres à l'EPS dans chaque « menu » d'épreuves a provoqué trois évolutions majeures :

- un rééquilibrage des différentes Compétences propres à l'EPS
- une montée continue de la CP5
- une baisse sensible de la CP4

Parallèlement, l'écart de notes entre les filles et les garçons s'est automatiquement réduit (cf. tableau des moyennes).

4. Préconisations de la commission nationale

○ Préconisations-clés à destination des enseignants :

Anticiper et préparer EN EQUIPE le dossier certificatif pour la commission (ou sous-commission) ;

Réfléchir sur l'offre de formation pour garantir un panel suffisamment large pour permettre un choix de menus adaptés aux profils des élèves ;

Rester attentif aux informations prélevées sur l'activité des élèves (revisiter les outils et revoir la mise en œuvre de la co-évaluation en Bac GT)

Prévoir l'aménagement d'épreuves pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ;

Les équipes pédagogiques doivent mettre en œuvre une position commune de traitement des candidats qui sont évalués sur une seule épreuve (DI+DI+note) et soigner l'argumentaire en direction des commissions (cf. encart).

○ Préconisations à destination des académies :

Cibler les choix de formation continue selon les besoins relevés / offre de formation ou aux pratiques évaluatives.

Engager une réflexion sur la pertinence du choix et des référentiels des épreuves académiques.

Utiliser les sous commissions académiques (quand elles existent) comme un véritable temps de réflexion avec les responsables de certification sur le parcours de formation des élèves, l'offre de certification,

5. Conclusion et perspectives

Les travaux de la commission nationale depuis 2015 ont conduit à la parution de nouvelles circulaires pour la voie professionnelle et la voie GT ; les référentiels ont été tous republiés avec des modifications pour certains d'entre eux (les activités athlétiques, les activités de la CP5, l'escalade, le badminton, le tennis de table et la gymnastique pour la voie pro).

La commission nationale va poursuivre son travail de suivi des résultats mais va à présent se mobiliser sur la préparation et l'évolution de l'ensemble des examens EPS pour la session 2021.